

3 JE LIMITE LES RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT...

En zone infectée, les blaireaux, cervidés et sangliers peuvent transmettre la tuberculose bovine. Ils peuvent entrer dans les bâtiments et les pâtures pour consommer les concentrés destinés aux bovins. Pour limiter le risque de transmission de la tuberculose par la faune sauvage :

- Si je constate la présence nuisible de blaireaux ou sangliers à proximité de mes bâtiments, je le signale à mon GDS pour mettre en place les mesures adéquates avec les acteurs locaux (DDT, FDC, piègeurs)
- **J'empêche l'accès des animaux sauvages aux aliments et aux stocks** : je protège mon ensilage (électrification du sol jusqu'à 30 cm de hauteur par exemple)
- **J'aménage les abreuvoirs, je nettoie puis désinfecte*** régulièrement les abreuvoirs qui peuvent être souillés par d'autres animaux
- **Je suspends les pierres à lécher** (à 75 cm du sol)
- J'assure une bonne ventilation des bâtiments et une densité d'animaux raisonnable
- **J'évite de distribuer des concentrés au pâturage** et dans les bâtiments à même le sol (si je ne peux pas faire autrement, je prends garde à **ne pas laisser les refus au sol**)
- J'empêche les bovins d'être en contact avec des **terriers de blaireaux**. Une régulation de la population de blaireaux peut être mise en place par la DDT.

Les germes responsables de la tuberculose sont détruits par les rayons du soleil mais survivent longtemps en milieu humide et plusieurs mois dans les bouses. Lors de l'épandage de fumier « frais », les germes peuvent être transportés par le vent sur des dizaines de mètres et contaminer d'autres bovins. Pour **limiter le risque de contamination par les fumiers** :

- Je composte le fumier : 2 retournements espacés de 4 à 6 semaines
- J'évite l'accès d'animaux au fumier
- J'épands le fumier sur des terres labourées par temps calme et sec. Si je l'épands sur une prairie, je fais au moins une coupe de foin ou j'attends au moins 6 semaines avant d'y faire pâturer mes animaux.

4 JE LIMITE LES RISQUES LIÉS AUX VISITEURS...

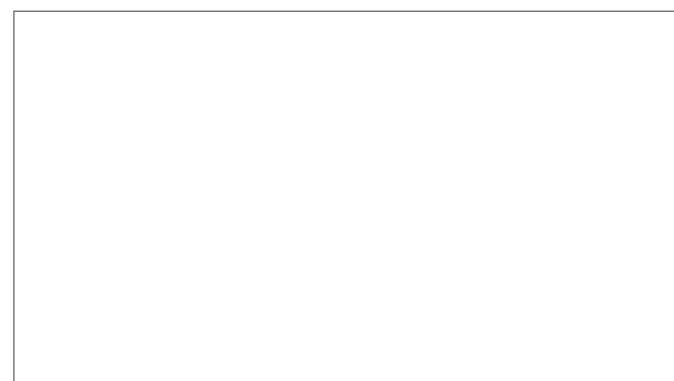
Les personnes, le matériel et les véhicules contaminés (par du fumier par exemple), ainsi que les rongeurs, sont des vecteurs possibles de la maladie.

- Je place à l'entrée de mon exploitation un **pédiluve** avec jet de lavage et brosse, dont je renouvelle régulièrement les bains de désinfection (mon GDS peut me conseiller et m'orienter sur les solutions techniques)
- Je prévois des bottes ou sur-bottes pour les intervenants en contact direct avec les animaux
- Après nettoyage complet avec un détergent, **je désinfecte régulièrement mes bâtiments et mon matériel d'élevage** (sans oublier celui des pâtures), en utilisant des produits actifs contre les mycobactéries*
- Je prévois un endroit éloigné de mes animaux pour la circulation des véhicules extérieurs (transport d'animaux, équarrissage, ...)
- Je limite les populations de rongeurs en **dératisant** régulièrement (le GDS peut me conseiller sur les produits et techniques appropriées).



- ✓ L'application de **ces mesures de biosécurité** permet de limiter le risque d'introduction de la tuberculose bovine dans mon élevage
- ✓ Elles **ne sont réellement efficaces que si je les applique dans leur ensemble**
- ✓ Elles ne me dispensent pas des **mesures de prophylaxie obligatoires** (les modalités sont variables selon les départements, je me renseigne auprès de ma DD(CS)PP ou de mon GDS)
- ✓ Lors de la prophylaxie, j'assure une bonne contention pour que la tuberculination et son interprétation soient de bonne qualité
- ✓ Un animal correctement déparasité est plus résistant aux infections et risque moins de contracter la tuberculose
- ✓ En appliquant un **bon programme de déparasitage** dans mon troupeau, je limite le risque de la maladie et améliore la détection des cas.

Pour toute question contactez votre GDS



PRÉVENIR LA TUBERCULOSE BOVINE DANS MON ÉLEVAGE



La seule détection des foyers n'est pas suffisante pour éradiquer la tuberculose bovine car les cheptels infectés peuvent être découverts tardivement du fait :

1. Des difficultés de détecter des bovins porteurs de la maladie lors de la prophylaxie (parfois du fait de l'existence de faux positifs) nécessitant une bonne contention lors de l'injection et lors de la lecture du test
2. Du développement lent et insidieux de la maladie
3. De la persistance des mycobactéries dans l'environnement
4. Du rôle joué par la faune sauvage dans certaines situations ou zones

5. Des caractéristiques individuelles du bovin testé : par exemple, l'infestation par la douve peut perturber les réactions aux tests de dépistage.

Il est donc indispensable de protéger votre troupeau par des mesures « défensives » : il s'agit de limiter les facteurs de risque d'introduction de la maladie dans votre élevage. C'est ce qu'on appelle la « biosécurité ». Il est primordial que l'ensemble des acteurs mène une lutte collective et que tous les facteurs de risque soient maîtrisés à tous les niveaux.

L'application de ces mesures de biosécurité permet également de protéger votre élevage contre d'autres maladies (paratuberculose, IBR, BVD, etc.).



1 JE LIMITE LES RISQUES LIÉS À L'INTRODUCTION...

L'infection d'un cheptel peut être due à l'introduction d'un animal infecté. Le statut du cheptel de provenance et le transport sont les points clef de maîtrise. Pendant le transport, le risque de contamination est important car les bovins stressés sont plus sensibles.

- Je notifie toute introduction : achat, prêt, pension
- Je n'introduis que des bovins munis d'un passeport et d'une ASDA valides (carte verte datée et signée)
- Je limite le nombre de troupeaux auprès desquels je m'approvisionne
- Je proscriis les « prêts » de taureaux
- Je privilégie le transport direct sans rupture de charge, ni regroupement d'animaux
- En l'absence de transport direct, j'isole autant que possible l'animal introduit et je fais réaliser une tuberculination dans les dix jours.
NB : la tuberculination à l'introduction est fortement conseillée si le transport est indirect et obligatoire dès que le temps de transport excède 6 jours. Elle peut également être pratiquée chez le vendeur
- NB : la réglementation exige qu'un bovin en provenance d'un élevage à risque soit tuberculiné dans les 6 semaines avant sa sortie.

2 JE LIMITE LES RISQUES LIÉS AU VOISINAGE...

La tuberculose bovine peut se transmettre entre bovins par un contact direct (mufle à mufle), la toux, la salive, l'urine, le lait... La contamination par le voisinage est la cause la plus fréquente des foyers de tuberculose. C'est pourquoi il faut limiter au maximum les contacts entre troupeaux.

- Entre deux pâtures voisines, j'installe des haies ou des clôtures doubles
- J'entretiens mes clôtures régulièrement
- Je respecte un chargement adapté sur mes pâtures
- J'essaie au maximum de regrouper mes pâtures

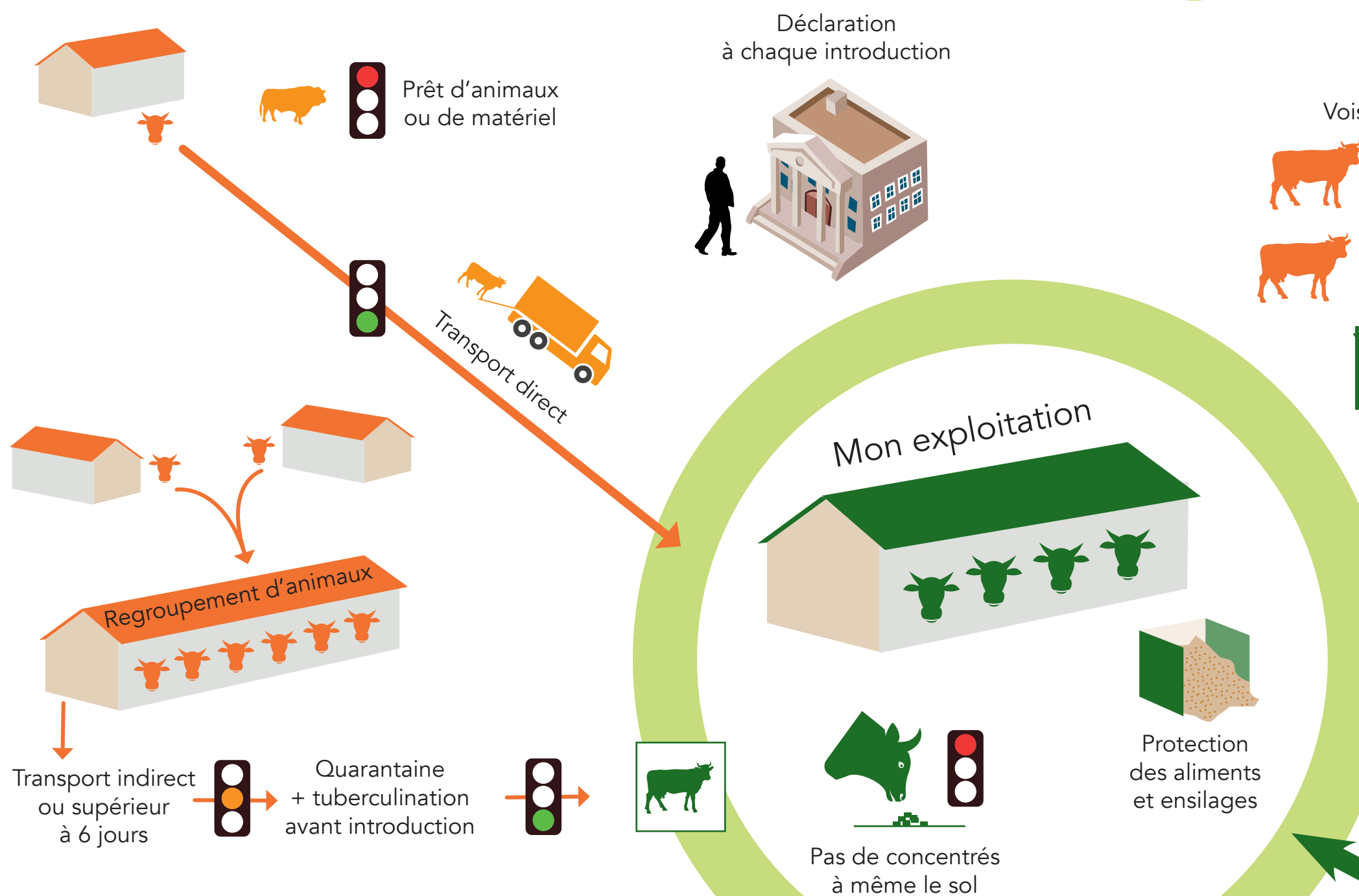
Pour limiter le risque lié à l'utilisation de matériel en commun, je nettoie puis désinfecte* systématiquement le matériel prêté ou emprunté qui entre en contact avec les bovins : bétailière, système de contention, vèleuse ...

L'abreuvement dans des mares communes et petits cours d'eau peut être une source de contamination pour les bovins (les faibles précipitations concentrent les micro-organismes et les fortes pluies collectent des germes de diverses parcelles).

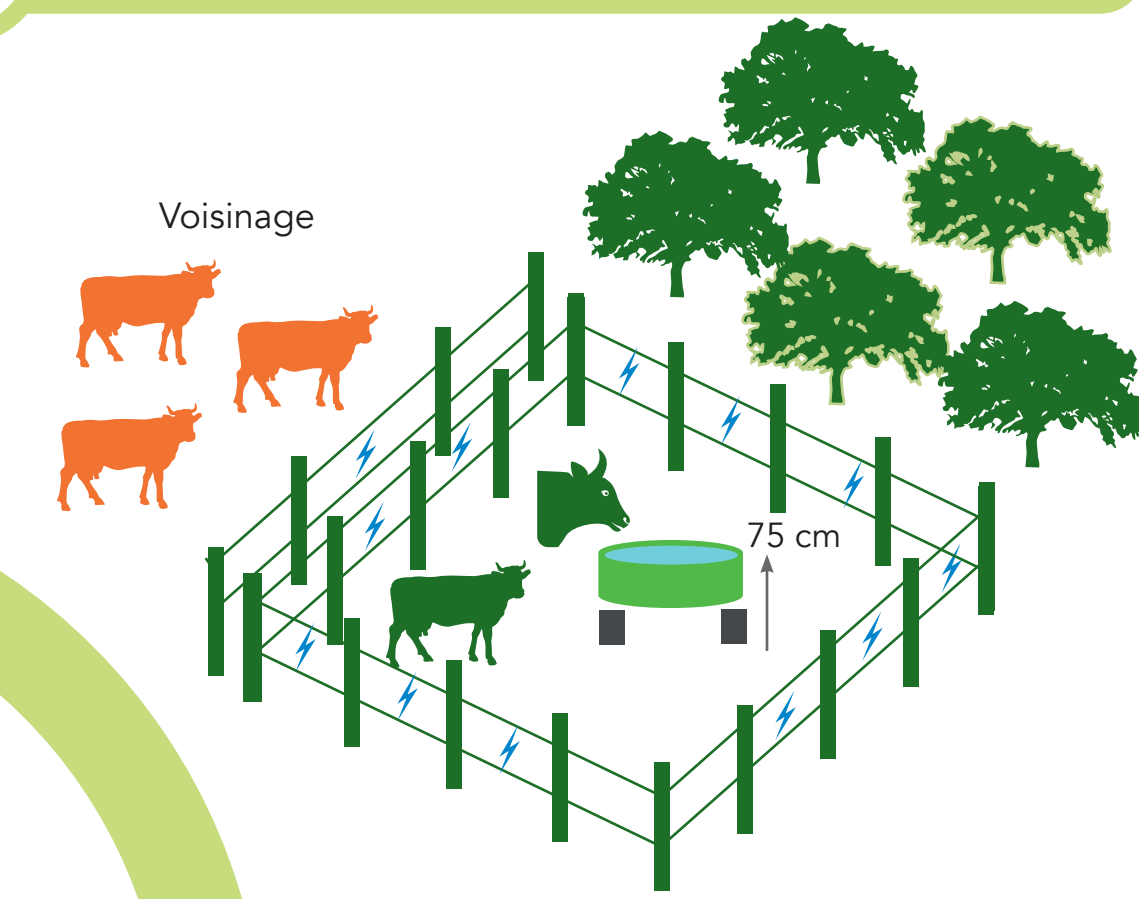
- Je proscriis l'abreuvement dans des mares et j'aménage des prises d'eau en hauteur (75 cm).

* Les compositions contenant des aldéhydes (glutaraldéhyde) ou des composés phénolés sont particulièrement recommandées pour une désinfection après un foyer de tuberculose. Le chaulage à la chaux pulvérulente est une technique efficace de désinfection des sols contaminés. En cas de nécessité, contactez votre GDS qui vous proposera un protocole.

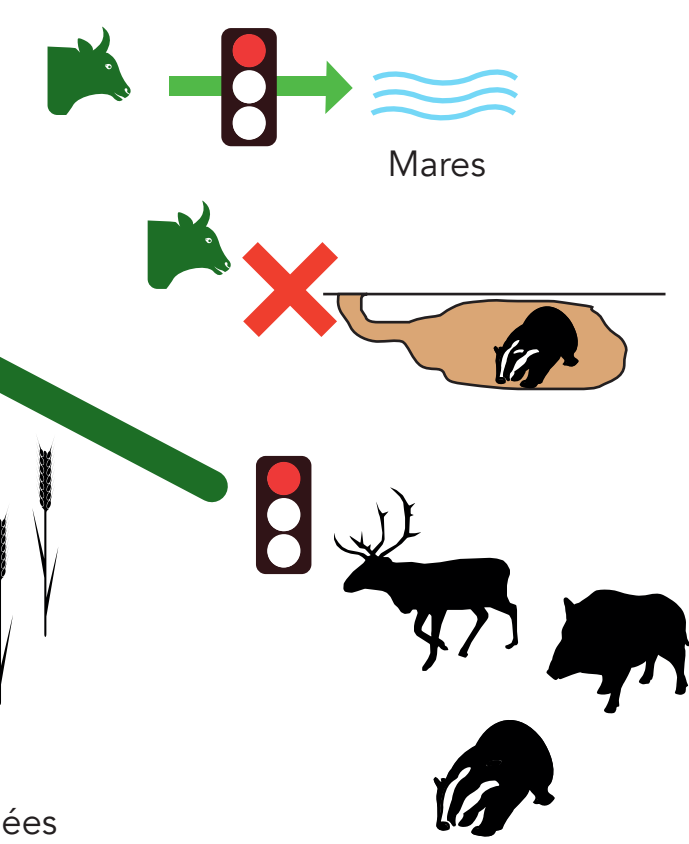
1 JE LIMITE LES RISQUES LIÉS À L'INTRODUCTION...



2 JE LIMITE LES RISQUES LIÉS AU VOISINAGE...



3 JE LIMITE LES RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT...



4 JE LIMITE LES RISQUES LIÉS AUX VISITEURS...

